

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, L. GUILLAUME,
M. FONGELLAS, A. JACQUET, J. MOREL, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Excusées : T. GERARD donne pouvoir à Anthony ARNAUD, G. GERBOD à Martine GUYON et
M. CAPET à Fabienne JOBARD,

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 13 décembre 2021

1) Approbation compte-rendu du 18/11 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre, à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD comme secrétaire de séance.

2) Dossiers DETR

La fin de la réfection de la route de la Chaux Mourant et son élargissement sont prévus au printemps 2022. Une demande de subvention DETR sera déposée au plus tard le 31 décembre 2021 avec un devis SJE de 79 152 € TTC. Le montant de la subvention demandée sera de 60 % de 65 960 €, montant total HT, soient 39 576 €. L'élargissement sur le tronçon qui redescend sur le départementale, évalué à 9600€, renforcera la sécurité et est éligible à une subvention Amendes de police du CD39 de 25% soient 2400 € plus un bonus relance de 2500 € qui feront l'objet d'une demande.

La réfection de l'appartement au-dessus des pompiers est souhaitée mais il est très difficile d'obtenir des devis et donc impossible de faire une demande de DETR .

On pensait faire une demande de DETR pour le parking des lacs mais le projet n'est pas suffisamment avancé : pas de proposition de vente de Mme Maestre, opposition des propriétaires de la maison face à l'emplacement réservé, absence de devis précis, nécessité de discussion du projet dans le cadre plus large du projet des lacs (prévue en début d'année avec le PNR, Chapelle et les communautés de communes).

Le dossier de réfection du mur d'enceinte du cimetière peut être également déposé en fournissant le devis d'Est Ouvrage de 38 935 € HT. Le montant de la subvention demandée sera de 60 % soient 23 361 €.

Madame le maire propose de solliciter une subvention pour l'étude visant l'élaboration du schéma de Défense Extérieure Contre Incendie. Le devis s'élève à 3557 €. Le montant de la subvention demandée sera de 50 % soient 1778 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour ces demandes de subventions et autorise donc le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Cévéo

Madame le maire annonce que le dernier semestre de loyer n'est pas encore payé, ainsi que les taxes de séjour associées. Cévéo demande 24 000 € pour l'achat du mobilier mais ne présente pas de preuve de propriété de ces biens. La commune attend le paiement des dettes de Cévéo et les conseils du juriste pour prendre une décision.

Il est prévu de déposer des annonces sur « Le bon coin » et autres sites plus professionnels et de contacter « SOS villages TF1 » pour trouver un repreneur ou un gérant pour Cévéo.

Madame le maire explique aussi qu'elle a proposé le logement de fonction du directeur de Cévéo au pisteur secouriste d'EAB qui, y logera gratuitement, en échange du gardiennage et de la surveillance du centre.

Les propriétaires de la Chaumière ont demandé à Mme le maire s'il était possible de louer 2 chambres à Cévéo pour des stagiaires présents trois semaines à partir du 19/01 à l'hôtel-restaurant (afin de réserver les chambres de l'hôtel pour les clients). Le conseil s'interroge sur la possibilité et le coût de chauffage pour seulement 2 chambres occupées. Madame le maire va se renseigner.

La soirée du Nouvel An est maintenue mais au restaurant La Chaumière, et remplace la soirée dansante, en salle des fêtes.

4) Délibération autorisation ouverture des crédits avant vote du budget (investissement)

Madame le Maire explique qu'il est opportun de signer une délibération jusqu'à la fin du mandat, pour autoriser le maire, sauf mention contraire, à ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget de l'année suivante. Madame le maire en informerait le conseil municipal par la suite. En effet, l'exécutif peut décider, jusqu'à l'adoption du budget de l'année N+1, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Délibération primes

La secrétaire s'absente pendant la discussion concernant les primes de fin d'année du personnel.

Le conseil municipal donne son accord, pour donner une prime de fin d'année, à la secrétaire stagiaire, et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

Anthony ARNAUD demande où en est le changement du regard devant l'école. L'intervention n'a pas encore été réalisée malgré de nombreux rappels.

Alain JACQUET explique qu'il a assisté à une réunion du syndicat mixte des Rousses. Ont été abordés l'inauguration de Jura sur Léman et le problème de pénurie de personnels saisonniers sur toute la station en ce moment.

La distribution du bulletin communal va être effectuée par les élus avant la fin de l'année, ainsi que la publicité pour l'application intramuros qui sera glissée à l'intérieur.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 20 décembre 2021